

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MAI 2023

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20230525-20230523DEL10-DE

20230523DEL10
S²LO

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 28

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET :

SERVICE DE MISE EN FOURRIERE
DES VEHICULES : RETRAIT DE LA
DELIBERATION DU 8 FEVRIER 2023

DELIBERATION :

Publiée le 25 mai 2023

Rendue exécutoire le 25 mai 2023

Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 25
mai 2023

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 25 mai 2023

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etai^{ent} Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Vincent DOUCHET, Laetitia PANIEZ, Jacky BOULINGUEZ, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Benoit OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Pierre CAMPHYN, Olivier JOUCLA, Michael LEROY, Alban BEZIRARD, Jean-Pierre DUBURCQ, Valérie CLOUET, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Joelle LIESSE, François BIERVLIET, Danièle BENOIT, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN, Lionel HOUZET, Marie-Maud CAMPHYN, Vanessa LARD,

Etai^{ent} excusés avec procuration, absents : Madame, Monsieur, Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Me Laetitia PANIEZ,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Par délibération en date du 8 février 2023 sous la référence 20230208DEL9, le Conseil Municipal a autorisé par délégation de service public le renouvellement de la convention avec la société « BUISINE » dans le cadre du service de « mise en fourrière » des véhicules, sur son périmètre. Ce service est destiné à la lutte contre le stationnement abusif, gênant, dangereux et les entraves à la circulation.

Le contrôle de légalité en Préfecture de LILLE, indique que la délégation de service public et le choix du délégataire qui en résulte, quel que soit la valeur du contrat, réponds à des normes réglementaires qui nécessitent une procédure avec publicité et dossier de consultation auprès de divers prestataires, plus intervention de la commission de délégation de service public.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder au retrait de la délibération du 8 février 2023 portant sur la délégation de service public pour la mise en fourrière de véhicules

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

Adopté Pour Ampliation

Le Maire